

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 11 avril à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN (à partir de 21 h. 20) , Jean-Louis MENNE, Micheline KOVAR, Roger GRABLI, Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB.

Ont délégué leur droit de vote :

- Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Marie-France SERRA
- Patrice GOUIN, représenté par David LAZARUS, jusqu'à 21 h. 20
- Agnès LECOMTE, représentée par Micheline KOVAR

Assistait en outre à la séance :

- Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.30.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (26 présents, 3 pouvoirs, soit 29 votants).

Monsieur Roger GRABLI est nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 22 février et 27 mars 2008 sont adoptés à l'unanimité (soit 29 voix pour).

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2008-22 portant passation d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour une exposition à la bibliothèque pour un montant de 642,70 € TTC.

N° SG-DM-2008-23 portant passation de contrat d'entretien de la fontaine Safety Kleen des ateliers municipaux pour un montant de 955,80 € TTC.

N° SG-DM-2008-24 portant passation d'un contrat pour la vérification technique des paratonnerres avec la société B.C.M. pour un montant de 577,67 € TTC.

N° SG-DM-2008-25 portant passation d'un marché pour la mission de coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs en vue de la construction d'un équipement comprenant un restaurant municipal satellite, une annexe périscolaire et des locaux pour associations avec l'entreprise CD Construction SPS pour un montant de 7.417,59 € TTC.

*
* *
*

FINANCES

RAPPORT N° 1 : Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Conformément aux dispositions des articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de déterminer le montant des indemnités qui seront versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux qui se sont vus confier une délégation de fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE le taux d'application de l'indemnité des élus de la manière suivante :

QUALITE	TAUX
Maire	38 %
Maire Adjoint délégués à l'enfance et aux affaires sociales	17,5 %
Maire adjoint délégué aux finances, à la gestion du personnel communal, aux nouvelles technologies d'information et de communication et au développement durable	17,5 %
Maire adjoint délégué aux affaires culturelles, sportives, associatives et de jeunesse	17,5 %
Maire adjoint délégué aux travaux	17,5 %
Autres maires adjoints	16 %
Conseiller municipal délégué à la carte scolaire, aux anciens combattants et aux personnes âgées	16 %
Conseiller municipal délégué à la sécurité	16 %
Conseiller municipal délégué au réseau d'eau et d'assainissement, aux rivières, ainsi qu'à la propreté et à la mise en valeur des espaces publics	7 %
Conseiller municipal délégué à l'aide sociale	4 %
Conseiller municipal délégué au logement des personnes âgées et au fonctionnement des maisons de retraite	4 %
Conseiller municipal délégué à l'intergénération	2 %
Conseiller municipal délégué à l'animation culturelle locale	2 %
Conseiller municipal délégué à l'emploi	2 %

- ❖ DIT que ces indemnités entrent en vigueur à compter de la date d'effet des arrêtés de délégation correspondants.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion de la commune – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2007 est conforme aux résultats du compte administratif 2007 de la commune.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	- 5.206.221,87		200.490,76	- 5.005.721,11
Fonctionnement	4.310.033,72	1.500.000,00	1.140.152,53	3.950.186,25
TOTAL BUDGET	- 896.188,15	1.500.000,00	1.340643,29	1.055.534,86

David LAZARUS présente à l'assemblée délibérante le nouveau Trésorier de la commune, Monsieur DEVOS, en poste depuis début février.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2007.

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du service de l'eau – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget du service de l'eau a été clôturé le 31 décembre 2006 suite au transfert de compétence et à l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau du Thelle.

Néanmoins des opérations non budgétaires d'ordre patrimonial destinées à solder le bilan de ce budget annexe ont été opérées par la Trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte de gestion du service de l'eau pour l'exercice 2007.

RAPPORT N° 4 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2007.

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2007 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2007 du budget annexe du service de l'assainissement.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	657.532,56		- 196.188,40	461.344,16
Fonctionnement	101.653,63	0	3.638,46	105.292,09
TOTAL BUDGET	759.186,19	0	192.549,94	566.636,25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte de gestion du service de l'assainissement pour l'exercice 2007.

RAPPORT N° 5 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2007.

Les résultats du compte de gestion 2007 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2007 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	505.550,56		247.962,46	753.513,02
Fonctionnement	0	0	0	0
TOTAL BUDGET	505.550,56	0	247.962,46	753.513,02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte de gestion de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2007.

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune.

Les votes suivants se feront sur 28 voix.

RAPPORT N° 6 : Compte administratif de la commune – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

VU :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 10-1 du conseil municipal en date du 29 mars 2007 approuvant le budget principal 2007 ;
- ✓ la délibération n° 1 du 29 juin 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 ;
- ✓ la délibération n° 1 du 28 septembre 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 2 ;
- ✓ la délibération n° 1-1 du 16 novembre 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 3 ;
- ✓ la délibération n° 3-1 du 17 décembre 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 4

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le présent rapport visant à adopter le compte administratif de la commune dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	8.194.337,43	8.394.828,19	200.490,76	5.206.221,00		1.171.128,00	6.200.000,00	23.140,92
FONCTIONNEMENT	10.492.881,80	11.633.034,33	1.140.152,53		2810.033,00			3.950.186,25
TOTAL CUMULE	18.687.219,23	20.027.862,52	1.340.643,29	5.206.221,00	2810.033,00	1.171.128,00	6.200.000,00	3.973.327,17

RAPPORT N° 7 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le présent rapport visant à adopter le compte administratif du service de l'assainissement dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	243.140,22	46.951,82	- 196.188,40		657.532,00	86.157,00		375.186,60
FONCTIONNEMENT	197.655,13	201.293,54	3.638,46		101.653,00			105.291,46
TOTAL CUMULE	440.795,35	248.245,36	192.549,94		759.185,00	86.157,00		480.478,06

RAPPORT N° 8 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le présent rapport visant à adopter le compte administratif de la du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	923.019,54	1.170.982,00	247.962,46		505.550,56	0	0	753.513,02
FONCTIONNEMENT	923.019,54	923.019,54	0		0			0,00
TOTAL CUMULE	1.846.039,08	2.094.001,54	247.962,46		505.550,56			753.513,02

*Monsieur le Maire revient présider la séance.
Les votes suivants se feront sur 29 voix.*

RAPPORT N°9 : Affectation des résultats de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2007,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AFFECTE les sommes de :
 - 1.500.000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »
 - 2.450.186,00 € au c/ 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

Monsieur LAZARUS explique que l'autofinancement est nécessaire pour financer des investissements plus importants que prévu.

Monsieur le Maire annonce que la situation va se tendre.

RAPPORT N°10 :Budget primitif de la commune – exercice 2008 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 22 février 2008.

Pour rappel, le budget primitif comporte les restes à réaliser 2007 et la reprise des résultats de l'exercice 2007.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

1. Vote du budget

Le budget 2008 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 22 février 2008.

Il s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	12.285.146,00	14.527.865,00	26.813.011,00
RECETTES	12.285.146,00	14.527.865,00	26.813.011,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 2.165.624,00 €.

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

David LAZARUS explique que l'élaboration du budget s'est faite dans un contexte national de fortes tensions financières défavorables aux collectivités locales :

- Forte augmentation des taux d'intérêt
- Désengagement de l'Etat qui pèse lourdement sur nos budgets
- Augmentation très importante des fluides ; carburants ; matières premières
- Augmentation forte des matières premières alimentaires

Il ajoute qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement maîtrisé qui confirme les priorités de l'équipe municipale :

- L'enfance et le scolaire avec plus de 1.700.000€
- Culture et sport avec 950.000€
- Le soutien à la vie associative avec plus de 500.000€ d'aides directes et indirectes.
- La solidarité avec plus de 450.000€

David LAZARUS précise, qu'en matière d'investissement, le budget présenté est un budget ambitieux avec plus de 6 millions d'euros et que, pour la 4^{ème} année consécutive, la commune n'aura pas recours à l'emprunt, ce qui fait de Chambly une ville qui maîtrise son endettement.

Cela est possible grâce aux importantes subventions, notamment du Conseil Général de l'Oise ainsi qu'à l'autofinancement.

Il détaille les principaux investissements :

- Financement de halle de sports Costantini
- Vestiaires du FC au Mesnil St-Martin
- Rénovation de la rue Vermand
- Rénovation de la rue Barbusse entre les rues Lecomte et de Lapomarède
- Rénovation de l'école Conti
- Cantine Lahille /Triollet
- Travaux du cimetière
- Rénovation du restaurant municipal
- Nouvelles aires de jeux
- Carte Facily
- Etudes des nouveaux ateliers des ST
- ZAC de la porte Sud de l'Oise

Monsieur LAZARUS évoque une fiscalité maîtrisée pour limiter l'impact des mauvais coups financiers du gouvernement aux collectivités locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2008.

2. Vote des trois taxes communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE le taux d'imposition des trois taxes communales pour l'exercice 2008, comme suit :

2008	
Taxe d'habitation	17,98%
Taxe foncier bâti	39,20 %
Taxe foncier non bâti	59,98 %

3. Subventions aux associations

❖ VOTE le tableau des subventions aux associations de la façon suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2007
A.C.P.G.	100
A.C.T.P.	100
A.E.C.	7 000
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
A.N.A.C.R.	100
A.N.C.A.C.	100
A.V.E.C.	800
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	100
ARCHERS	500
ASS DE GESTION DU CISPD CHAMBLY	23 892
ASS GENEALOGIQUE DE L'OISE	150
AUMONERIE (les amies de l')	300
BILLARD CLUB	250
C.L.E.C.	83 500
CHAMBLY PETANQUE	230
CHAMBLY BAD	4 500
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230
COC Chambly	12 300
COLOMBOPHILE	77
COMITE DE JUMELAGE	1 295
COMITE DU BOIS HOURDY	21 500
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	744
COOPERATIVE ECOLE CONTI	580
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	572
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	534
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	580
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	305
DIAPASON	2 500
DOM/TOM	1 400
ECOLE DE MUSIQUE	100 000
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	2 700
F.C. CHAMBLY	28 000
F.N.D.I.R.P.	100
HAND BALL	60 000
HARMONIE	4 574
J.O.C.	300
LES HIRONDELLES	700
LA PALETTE	200
LES JARDINS DE VALENCIENNES	91
LES JARDINS FAMILIAUX	461
LOCOMOTIVE CAMBLYSIENS	1 000
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	14 000
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 000
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168
VELO CLUB	1 372
TOTAL	381 405 €

Pascal BOIS déclare que les subventions sont identiques à l'année dernière sauf pour certaines associations qui avaient fait l'objet de subventions exceptionnelles en cours d'année notamment le FC Chambly et l'Ecole de Musique.

Monsieur le Maire précise et se félicite des excellents résultats du FC Chambly y compris dans la formation des jeunes.

RAPPORT N°11 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2007 :

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2007 permet de dégager un excédent de 105.291,00 €,

Compte tenu de l'absence de déficit d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AFFECTE les sommes de :
Compte 1068 –« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE » : 0 €
Compte 002 -« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 105.291,00 €

RAPPORT N°12 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le budget primitif 2008 du service de l'assainissement est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses, à 302.619,00 € pour la section d'exploitation, et à 570.521,00 € pour la section d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	302.619,00 €	570.521,00 €	873.140,00 €
RECETTES	302.619,00 €	570.521,00 €	873.140,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le budget primitif du service de l'assainissement pour l'exercice 2008.

David LAZARUS annonce que de grosses opérations sont prévues cette année (rue Vermand, rue Jules Guesde, opérations ponctuelles sur le réseau...).

Il précise que la situation se tend en fonctionnement d'où la nécessité de légèrement augmenter le taux de la surtaxe communale

2. Vote du taux de la taxe communale

Afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien et au développement du réseau communal d'assainissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE le taux de la taxe communale sur l'assainissement à 0,50 € par m³.

Monsieur le Maire évoque l'hypothèse d'un réajustement à la baisse de l'eau potable l'année prochaine dans le cadre de la renégociation actuellement menée par le Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle au titre du marché d'affermage ainsi que la réalisation des travaux de suppression sur la ville de Chambly. Il regrette encore une fois que les pollueurs ne soient pas les payeurs et rappelle que les travaux réalisés pour la mise aux normes de l'eau (de l'ordre de 8 millions d'euros) étaient absolument nécessaires quoique l'on puisse en penser.

RAPPORT N°13 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses, à 4.538.411,00 € pour la section d'exploitation, et à 4.538.411,00 € pour la section d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4.538.411,00 €	4.538.411,00 €	9.076.822,00 €
RECETTES	4.538.411,00 €	4.538.411,00 €	9.076.822,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire indique que les discussions pour la réalisation des cinémas sont en bonne voie .

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°14 : Mise en place de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : Danièle BLAS

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe des mesures en matière d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, parmi lesquelles

figurent, pour les communes de plus de 5.000 habitants, l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission, purement consultative, ne se substitue pas à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité instituée par le Préfet et dont l'avis est obligatoire dans le cadre des dossiers de demandes d'autorisations de travaux pour les établissements recevant du public (ERP).

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a pour rôle :

- ✓ de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces verts ; d'en établir le rapport et de soumettre des propositions annuellement au conseil municipal ;
- ✓ d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ;
- ✓ d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ **FORME** une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, constituée, de Monsieur le Maire, Président de droit, de cinq élus, d'un représentant de l'Association des Paralysés de France (APF), d'un représentant du Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques de l'Oise (GIHP 60), et de trois usagers de la commune.
- ❖ **DESIGNE** les 5 membres du conseil municipal appelés à siéger à cette commission de la manière suivante :
 - ✓ Françoise GALLOU
 - ✓ René DISTINGUIN
 - ✓ Danielle BLAS
 - ✓ Claudine SAINT GAUDENS
 - ✓ Jean Louis MENNE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une des priorités de ce mandat et qu'il saisira tous les acteurs potentiels comme la SNCF, mais aussi les commerçants qui installent des rampes d'accès, par exemple.

RAPPORT N°15 : Mise en place de la commission communale d'attribution des places au multi-accueil

Rapporteur : Marie-France SERRA

Lors de l'ouverture des portes du multi-accueil *Arlequin*, le conseil municipal, par délibération n° 24 du 26 mai 2005, a procédé à la création d'une commission communale chargée de se prononcer sur l'attribution des places en accueil régulier.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre du renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FORME la commission communale pour l'attribution des places au multi-accueil *Arlequin* constituée de Monsieur le Maire, Président de droit, de quatre élus titulaires et quatre élus suppléants, et de représentants de l'association *La Parentèle* (un titulaire et un suppléant)
- ❖ DESIGNER les 8 membres du conseil municipal appelés à siéger à cette commission, de la manière suivante :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Marie-France SERRA	Clotilde BILLOIR
Magaly MARTIN	Claudine SAINT-GAUDENS
Doriane FRAYER	Gérard KLEIN
Micheline KOVAR	David LAZARUS

MARCHES PUBLICS

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2007

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclus l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 8 décembre 2006 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 4.000,00 € HT doivent être publiés.

Le conseil municipal,

- ❖ PREND ACTE de la liste des marchés passés en 2007.

Arrivée de Patrice GOUIN à 21 h 20

RAPPORT N°16 : Lancement du marché de restauration scolaire

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le marché concernant l'approvisionnement en denrées alimentaires et la préparation des repas pour les enfants des écoles maternelles, élémentaires, du centre de loisirs, de la Maison de la Petite Enfance ainsi que pour le personnel communal arrive à terme le 31 août 2008. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le nombre de repas par jour, enfants et adultes confondus, est d'environ :

- 400 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 150 les mercredis
- 100 à 150 pendant les vacances scolaires
- 35 pour la crèche

Le marché est lancé sous la forme de bons de commandes sans minimum ni maximum.

Les principales prestations dues au titre de ce marché sont :

- la mise à disposition d'un gérant cuisinier et d'un aide de cuisine
- l'approvisionnement en denrées
- la fabrication de l'ensemble des repas
- la responsabilité de la confection des repas, l'entreposage des denrées
- la formation du personnel municipal
- la mise en œuvre et le contrôle de l'ensemble des procédures réglementaires inhérentes au bon fonctionnement du service

Le marché sera conclu par période d'une année avec reconduction expresse sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans. Le montant estimé est fixé à 255.000,00 €HT/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - ✓ lancer la procédure d'appel d'offres
 - ✓ signer le marché correspondant
 - ✓ procéder par marché négocié si nécessaire

RAPPORT N°17 : Aménagement de rue de Vermand – Marché de travaux

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 13 du 11 mai 2007, le conseil municipal a approuvé le programme d'aménagement de la rue Vermand.

Ces travaux concernent :

- l'enfouissement des réseaux.
- le remplacement du réseau d'assainissement E.U.
- l'éclairage public.
- l'aménagement de voirie avec profil en « V » et récupération des E.P. par une noue.
- le traitement de surface.

La reprise du réseau d'eau potable et des branchements plomb est assurée par le S.I.E.P.T.

L'estimation des travaux est de 238.171,40 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et à procéder par marché négocié si nécessaire.

RAPPORT N°18 : Dénomination de rues

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre de la réalisation des nouveaux lotissements « Les Hauts de Chambly » sur le site de l'ancien collège et « Le Marais Lamotte », derrière la rue Emile Decourtray, il convient de procéder à la dénomination des nouvelles voies qui vont être créées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ ADOPTE les noms de rues suivants :

1. « Les Hauts de Chambly »
 - ✓ rue Pierre DESPROGES
 - ✓ rue Jacqueline MAILLAN
 - ✓ rue Michel COLUCCI, dit « Coluche »
 - ✓ rue Raymond DEVOS

2. « Le Marais Lamotte »
 - ✓ rue de Sicile
 - ✓ rue d'Acate

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 25.

Fait le 17 avril 2008.

Le Député Maire

Michel FRANÇAIX

Procès verbal affiché le 18 avril 2008, conformément aux
prescriptions de l'article L. 2121-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales.